

**Luc BONET**

Docteur en langues et cultures régionales

– (2014). « Savinien, Lacoste, Sarrieu, Pastre et les autres : pédagogie et idéologie pour l'occitan et le catalan à l'école (1870 – 1914) », p. 111-133. *In Actes du Ve colloque international : Transmissions linguistiques et culturelles : Pratiques plurilingues*, Mende, 21-22 octobre 2013, Associacion per lo Desvolupament de l'Occitan, 254 p.

## **Savinien, Lacoste, Sarrieu, Pastre... et les autres : pédagogie et idéologie pour l'occitan et le catalan à l'école (1870 – 1914)**

### **Introduction**

Cette communication s'inscrit dans le prolongement de celle que nous avons présentée lors du dernier colloque de l'ADOC (Bonet 2009). Notre objectif était alors de démontrer que les langues régionales à l'école française, l'occitan et le catalan spécifiquement, peuvent prétendre à une étude historique et épistémologique qui débute aux premiers fondements de l'école publique, c'est-à-dire la loi Guizot de 1833. Il n'est pas paradoxal en effet que les premières propositions didactiques relatives aux langues régionales apparaissent parallèlement aux premières mesures de démocratisation de l'instruction primaire dispensée en français, alors que le peuple est allophone. Ainsi, pendant « les années Guizot », autour de 1830, on publia des méthodes, des grammaires et des dictionnaires, parfois écrits par des instituteurs publics, pour faciliter l'accès à l'orthographe française, par le biais de la langue locale. Ces ouvrages s'adressaient en particulier aux jeunes adultes ayant quitté l'école primaire insuffisamment formés à la langue nationale, pour les besoins de leur activité professionnelle. Même si la finalité était l'apprentissage du français, on ne peut nier que la langue régionale, tout auxiliaire du français qu'elle fût, fit à ce moment-là son entrée en didactique dans le giron de l'école primaire française contemporaine.

Au lendemain de la défaite de 1870, et de la Commune, avec l'avènement de la Troisième République et des lois Ferry de 1881-1882, pour une « école gratuite, obligatoire et laïque », un autre paradoxe à première vue se fit jour. Alors qu'Émile Combes finissait par interdire les écoles congréganistes en 1905, le frère Savinien des écoles chrétiennes (Joseph Lhermite, 1844-1920), le premier, développa, entre 1876 et 1911, un appareil pédagogique complet pour les trois cycles de l'école primaire. Sa proposition était en faveur de l'apprentissage syntaxique du français, grâce aux traductions de textes provençaux.

Il s'agit à présent d'examiner, d'un point de vue pédagogique, la production du frère Savinien et celle de ses continuateurs, les instituteurs laïques occitans et catalans. Nous verrons qu'au tournant du siècle, la revendication de l'apprentissage de la langue locale pour elle-même finira par émerger. Au-delà des méthodologies pour le français par la langue régionale qui, en particulier avec l'instituteur perpignanais Louis Pastre, s'est mue en comparatisme au profit de l'accès à l'écrit en langue régionale, nous essayerons de dégager aussi les idéologies sous jacentes aux propositions pédagogiques. Après la grande rupture de 1914, il faudra attendre quasiment les années 1920 pour qu'une nouvelle dynamique

s'installe. Cette dernière pâtira elle-même du coup d'arrêt de la circulaire de Monzie de 1925 (Bonet 2014).

## L'orthographe comparée à l'époque Guizot

Les tentatives d'introduction des langues régionales à l'école françaises avant la loi Deixonne de 1951 sont invisibles si l'on recherche une pratique revendiquée de leur enseignement. En effet, l'article 14 du règlement scolaire modèle de 1881, qui reprenait très exactement la formule du règlement scolaire de 1851 issu de la loi Falloux de 1850, ne laissait pas de marge<sup>1</sup> :

*« Le français sera seul en usage dans l'école ».*

Déjà en 1843, dans la toute nouvelle école normale de garçons de Perpignan, « le langage barbare »<sup>2</sup> faisait l'objet d'une « interdiction absolue »<sup>3</sup>. Elle était aussi en vigueur au petit séminaire de Prades, dans le même département des Pyrénées-Orientales, depuis 1824 (Foxonet 2007, p. 466). À cette époque, sous la Monarchie de Juillet, quand on n'avait pas mieux à faire au champ ou à l'atelier, on apprenait à l'école à déchiffrer, on s'y entraînait à recopier à partir d'un manuel de doctrine chrétienne. Il était fréquent alors de quitter l'école communale en ne sachant pas signer, et habituel de ne pas comprendre ce que l'on lisait en français.

Les premiers manuels d'orthographe comparée du français et de la langue régionale s'adressaient à un public adulte de la petite bourgeoisie. Ils appelaient la langue régionale à la rescousse, en Provence tout d'abord, afin de perfectionner le français passablement acquis au collège. On trouvait par exemple, respectivement en 1826 et en 1840 :

*Grammaire française expliquée au moyen de la langue provençale ou Nouvelle méthode avec laquelle un provençal qui sait lire, peut, sans maître, apprendre en peu de temps à parler et à écrire correctement le français.* (Chabaud 1826)

et

*Grammaire du peuple ou grammaire française, expliquée au moyen du provençal, ouvrage avec lequel on peut sans le secours d'un maître résoudre toutes les difficultés de la langue française.* (Massé 1840)

A la même époque, en Roussillon, alors que le peuple, mal scolarisé en français, faisait du catalan un usage habituel, plusieurs personnalités de l'Instruction publique des Pyrénées-Orientales produisirent des travaux d'érudition sur la langue maternelle. Ainsi, le 25 janvier 1834, l'hebdomadaire *Le Publicateur des Pyrénées-Orientales*, tribune antigouvernementale de la vie culturelle, annonçait, en tête de la première page:

---

<sup>1</sup> En revanche, le « Décret relatif à la constitution des écoles primaires », du 17 novembre 1794, sous la Convention, était plus permissif : « L'enseignement sera fait en langue française ; l'idiome du pays ne pourra être employé que comme moyen auxiliaire ». Sous la Troisième République aussi, quelques règlements scolaires départementaux permettront, comme celui des Landes en 1902, « l'usage du parler local pour mieux apprendre le français ».

<sup>2</sup> Enquête de 1833 (Guizot) sur la situation des écoles primaires dans les P.-O., Archives Départementales des Pyrénées-Orientales : 2J82, p. 17 V°.

<sup>3</sup> *Ibid.*

*Pour paraître incessamment : Grammaire Française-Catalane, D'après celle de J. Baillot<sup>4</sup>, par C. Rouffia, Directeur de l'École d'Enseignement Mutuel de Perpignan. Nous rendrons compte de cet ouvrage.*

À cette date, Côme Rouffia (1790-1874) venait d'être dessaisi de la formation des maîtres au bénéfice de l'école normale. Cette grammaire, aujourd'hui disparue, possédait une introduction sur l'origine de la langue catalane et était complétée par un recueil de mots. Il pourrait s'agir, comme son exacte contemporaine, la *Grammaire cathalane* de Joseph Tastu (1787-1849)<sup>5</sup>, d'une des deux premières grammaires catalanes en français<sup>6</sup>. On peut penser, si l'on s'attache à la qualité de « Directeur de l'École d'Enseignement Mutuel de Perpignan » de Côme Rouffia que son but était de proposer une grammaire française, à partir du catalan, à l'usage des instituteurs du Roussillon ayant la charge de l'instruction des enfants du peuple. Peut-être pensait-il aussi aux moniteurs de l'enseignement mutuel qui étaient au contact immédiat des élèves catalanophones ?

Un autre instituteur catalan, Jean Mattes (1809-1891), ancien élève, comme tous les enfants pauvres, de l'unique école publique dirigée par Côme Rouffia, publia, en 1844, une fois devenu sous-directeur de l'école normale, des *Leçons pratiques de grammaire, faites à l'école d'adultes de Perpignan, dans lesquelles l'orthographe d'usage est enseignée au moyen de la langue catalane*. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, il ne s'inscrivait déjà plus exactement dans la tradition des régionalismes corrigés qui s'étaient adressés à la bourgeoisie passablement lettrée en français. L'ouvrage de Jean Mattes était le fruit de leçons publiques d'orthographe, qu'il avait données aux ouvriers de Perpignan depuis 1841, « en puisant dans le langage catalan » et en corrigeant « les locutions vicieuses ». En effet, le perfectionnement en langue française écrite était devenu la condition indispensable à l'intégration du peuple dans une vie économique et citoyenne dominée par la bourgeoisie devenue francophone.

Jean Mattes décrit, dans ses *Leçons pratiques*, la prononciation de la langue régionale à partir de l'orthographe classique, c'est-à-dire non patoisante. Même si elle n'est ici que l'auxiliaire de l'apprentissage de l'orthographe française, la langue catalane n'en est pas moins présentée comme digne d'être comparée à cette dernière, avec l'appui du dictionnaire d'une autorité universitaire locale, Pierre Puiggarri (1768-1854)<sup>7</sup>. La grammaire orthographique française-catalane de Jean Mattes considérait donc positivement les acquis de l'érudition catalane qui avait manifesté des signes avant-coureurs, outre Pyrénées, dès 1815, avec la publication de la *Gramàtica i apologia de la llengua catalana* de Josep Pau Ballot (1747-1821).

Sous le Second Empire, l'analphabétisme reculait moins vite, dans les Pyrénées-Orientales, que sous la Monarchie de Juillet. En effet, la partie « Idiomes et patois » de l'enquête scolaire de 1863, alors que seulement 57,2% des enfants de 7 à 13 ans sont scolarisés, révèle que dans un département où « catalan et languedocien » sont en usage,

---

<sup>4</sup> « J. Baillot » est sans aucun doute le grammairien catalan Josep Pau Ballot i Torres (1747-1821).

<sup>5</sup> Le manuscrit inédit est conservé à la Bibliothèque Mazarine de Paris.

<sup>6</sup> Ces deux ouvrages relèvent de la *Gramàtica i apologia de la llengua catalana*, première grammaire catalane de référence, publiée à Barcelone en 1815, par l'ecclésiastique et pédagogue Josep Pau Ballot i Torres (1747-1821). Celui-ci y travailla pendant l'occupation napoléonienne de la Catalogne, alors que le catalan y était langue officielle (1808).

<sup>7</sup> Le dictionnaire de Pierre Puiggarri n'est jamais paru, en revanche le même publie en 1852 : *Grammaire catalane-française à l'usage des Français*. Perpignan, Jean-Baptiste Alzine. [Réédité avec une préface de Pierre Vidal : Perpignan, Barrière, 1910, 137 p.].

même si toutes les écoles sont réputées donner l'enseignement « exclusivement en langue française », les écoliers catalans ont des performances dans la langue officielle partout inférieures à leurs voisins occitans de l'Aude et de l'Hérault. Les petits Catalans ressemblaient davantage sur ce point aux petits Ariègeois. Plus de 40% des écoliers du Roussillon ne savaient ni parler, ni écrire le français, près de deux fois plus que les camarades de l'Aude<sup>8</sup>.

## **Les versions provençales du frère Savinien**

Venons-en maintenant à la période qui nous occupe principalement : la Troisième République. C'est le temps des lois Ferry de 1881-1882 et de la démocratisation de l'école primaire : gratuite, obligatoire, laïque surtout, et pour les deux sexes. Cette revanche face au cléricalisme scolaire de la loi Falloux de 1850 sera à son apogée en 1904, avec la loi Combes qui retire le droit d'enseigner aux congrégations.

L'école des hussards noirs de la République se voulait aussi celle de la grande réforme de l'enseignement primaire du français : elle s'était fixé l'objectif de donner une culture littéraire et la compétence des textes d'invention aux enfants du peuple, auparavant dévolues à l'enseignement secondaire. Parallèlement, l'Église perdait inexorablement son influence dans l'instruction primaire et l'écart se creusait entre la transmission familiale de la langue régionale et l'ambition culturelle et linguistique de l'école publique en français. L'école appliquait la « méthode maternelle » qui consistait à faire parler directement en français l'enfant allophone, sans détour par la traduction. Celle-ci deviendra en 1902 la méthodologie officielle de l'enseignement des langues étrangères dans l'enseignement secondaire, sous l'appellation « méthode directe » et constituera l'argument pédagogique contre la langue régionale, pourtant maternelle, dans les classes primaires.

Face au verrouillage règlementaire en faveur de la seule langue française et en réaction aux mutations socio-économiques porteuses de déracinement, s'activèrent des maîtres que l'on finirait par appeler aussi, à partir des dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle, « régionalistes ». C'est donc Joseph Lhermite (1844-1920), frère Savinien (Savinian en provençal), enseignant des écoles chrétiennes, qui proposa le premier sous la Troisième République, en 1876, un manuel de français par le provençal, pour les enfants du peuple : *Recueil de versions pour l'enseignement du français en Provence par un professeur : troisième partie*. Dans la préface de ce manuel pour l'école primaire, fondé sur le comparatisme de la syntaxe, et dont le principal objet est déjà la composition française, le frère Savinien rompait, comme précédemment le Catalan Jean Mattes, avec la condescendance envers la langue locale de la plupart des ouvrages antérieurs.

Puisque le provençal dispose d'une littérature « fondée sur des œuvres de génie », soulignait Savinien dans son introduction de 1876, il pouvait « venir en aide au français si difficile pour ceux qui n'apprennent pas le latin ». Le frère Savinien se proposait donc, tout en feignant le respect du règlement scolaire, d'offrir aux élèves de l'enseignement primaire les beaux textes ignorés de leur langue maternelle, comme un « latin du pauvre ». Et il se réclamait déjà du très respecté Michel Bréal (1832-1915), professeur de grammaire comparée

---

<sup>8</sup> Proportions calculées à partir des données de l'enquête Duruy de 1863, ADPO 1T52 et WEBER 1998, appendice final.

Le languedocien est parlé dans les Fenouillèdes, petite région comprenant tout ou partie des cantons de Latour de France, Saint-Paul de Fenouillet et Sournia, dans le département des Pyrénées-Orientales.

au Collège de France, en citant, et adaptant, un passage de l'ouvrage phare du linguiste, *Quelques mots sur l'instruction publique en France*, paru en 1872 :

*Loin de nuire à l'étude du français, le provençal [Savinien a remplacé « patois » par « provençal »] en est le plus utile auxiliaire. On ne connaît bien une langue que quand on la rapproche d'une autre de même origine. (Bréal 1872, p. 60)*

Savinien persista jusqu'à la fin de ses jours dans l'imitation des versions latines. Il publia, à compte d'auteur, entre 1876 et 1917, cinq manuels destinés aux enfants du peuple. Il y eut trois recueils de versions provençales, chacun avec le livre de l'élève et celui du professeur. Un recueil, publié en 1897, correspond au cours préparatoire et élémentaire. Deux volumes pour le cours supérieur parurent antérieurement, en 1876 et en 1878, ce dernier avec une réédition augmentée en 1899. La Méthode Savinienne comprenait aussi une grammaire provençale, publiée en 1878, rééditée et complétée en 1917 ; elle suivait une approche syntaxique de la langue, du mot vers la phrase. Le frère Savinien avait même écrit, pour le cours complémentaire, une épopée provençale, *La Lionide*, publiée en 1911 : un poème d'éducation, avec traduction française, dont le thème rappelle *Canigó*, l'œuvre emblématique du renouveau littéraire catalan, que l'abbé Jacint Verdaguer (1824-1901) avait publiée en 1886. Un sixième volume, destiné également au cours complémentaire, *Fermin e Testodor*, qui narre l'histoire, lourde de sens, de l'amitié entre un enfant de l'aristocratie et un fils de travailleur, resta inédit. Les versions de prose et de poésie pour les cours supérieurs sont issues majoritairement d'auteurs provençaux contemporains. Il faut relever une exception : un poème en langue d'oc, du catalan Víctor Balaguer (1824-1901), qui était alors encore l'ami intime de Frédéric Mistral<sup>9</sup>. Les versions des cours préparatoire et élémentaire s'appuient sur les écrits de Savinien lui-même : les plus petits doivent traduire des listes de groupes nominaux classés par centres d'intérêt, et une phrase modèle dont le mot clé est remplacé par un petit dessin. Viennent ensuite de courtes narrations à propos d'aventures enfantines. La doctrine chrétienne affleure en particulier dans le manuel des petites classes, tant par les textes que par les dessins.

Joseph Lhermite, frère Savinien, exposa sa méthode dans une lettre autographe qu'il adressa en 1875 à de nombreux instituteurs, peu avant l'édition du premier volume de versions sur lequel, comme ce fut aussi le cas pour tous les suivants, il n'apposa jamais son nom :

*Après l'explication d'une strophe de huit vers ou d'un fragment de prose ayant à peu près la même étendue, l'élève traduit à la maison ce devoir et, le lendemain, le professeur corrige les deux ou trois premières copies ainsi que les deux ou trois dernières; puis il fait écrire au net et par toute la classe la traduction insérée à la fin du livre du maître (Villeneuve 1911).*

L'apprentissage du français aux enfants du peuple par la traduction de textes dans la langue du Midi, qui passera à la postérité comme Méthode savinienne ou Savinianisme, reposait dès le début sur des postulats discordants. En effet, la grammaire comparée, qui était alors une science nouvelle, était réservée à l'enseignement supérieur, et les versions latines

---

<sup>9</sup> « Au bord dou Rose, poema de Vitour Balaguer » est proposé par Savinien dans son volume de versions de 1876, page 6. L'éclat de la *Coupo Santo* de 1867 éblouit encore les Provençaux, et les dissensions entre Balaguer et Mistral, de la même année 1876, n'eurent pas d'effet sur le choix de texte du frère félibre.

étaient déjà controversées, en particulier par Michel Bréal, face à l'apprentissage intuitif du français et à la méthode directe pour les langues étrangères. Le Savinianisme était donc une méthodologie anachronique.

Alors, malgré l'offre exceptionnelle d'un manuel de traduction pour chacun des niveaux de l'école primaire, avec une expérimentation pendant deux ans du premier volume publié, malgré une grammaire et un livre de lecture, Savinien ne fut pas soutenu (Boutan 2003), ni par les Écoles chrétiennes dont il fut un temps l'inspecteur, ni par le Félibrige dont il était majoral. Les jeunes félibres progressistes ne firent pas mieux, tel Léon Teissier (1883-1981) qui s'exprimait peu après la mort du frère enseignant : « La méthode savinienne nous semblait faire de la langue d'oc la Cendrillon (Cendrouseto) du dialecte parisien »<sup>10</sup>. Et Frédéric Mistral, qui avait pourtant signé la préface du troisième volume des versions provençales en 1897, en ces termes : « Vous êtes armé de toute pièce pour conquérir l'approbation des chefs de l'Instruction Publique, et nul en France ne pourrait apporter dans la discussion de l'enseignement primaire des arguments plus neufs et plus expérimentés », écrivait dans le journal *L'Aioli* du 27 mars 1898 :

*Se lou provençau noun debié dins lis escolo servi qu'à cira li boto de soun desdegnous rivau, autant vau que lou laisson, coume an fa jusquo eici, viéure per orto e pèr campèstre.* (Martel 2007, p. 56)

[Si le Provençal ne devait dans les écoles servir qu'à cirer les bottes de son dédaigneux rival, il vaut mieux qu'on le laisse, comme on a fait jusqu'ici, vivre dehors et dans les champs.]

Du côté régionaliste donc, le possibilisme de Savinien pouvait tout autant être soutenu que condamné. Du côté de l'Instruction publique, malgré une communication à Paris, en 1896, devant le congrès annuel des Sociétés savantes, intitulée « De l'utilisation des idiomes et dialectes locaux, et surtout de la langue d'oc, pour mieux apprendre le français », qui, soit dit en passant, valut à Savinien le discrédit public de Michel Bréal, par le biais du journal parisien *L'Éclair*, la Méthode savinienne ne put s'immiscer que dans de rares écoles. Le refus que l'École publique opposait au savinianisme était d'ordre pédagogique et idéologique. Il y avait d'une part la méthode directe qui était invoquée contre la méthode de traduction et, d'autre part, la prévention face à « l'idée secrète », selon Michel Bréal (Lhermite 1902, p. 56) qu'auraient eue certains félibres et autres régionalistes de substituer la langue régionale au français. Il ne faut cependant pas négliger le contexte politique de ces années-là : séparation de l'Église et de l'État, unification des socialistes, organisation du syndicalisme révolutionnaire. En effet, les frères des Écoles chrétiennes étaient liés à l'Église, et leur vœu d'enseignement gratuit aux pauvres en faisait les principaux rivaux de la République dans le domaine de l'instruction du peuple, d'autant plus que leur avant-gardisme pédagogique était reconnu depuis la fondation de l'ordre par Jean-Baptiste de La Salle au XVII<sup>e</sup> siècle (mode simultané, enseignement en langue vulgaire).

De plus, l'argument selon lequel la méthode directe devait se substituer à la méthode de traduction pour l'enseignement des langues ne résiste pas, à posteriori, à l'examen des pratiques en classe de langue de l'époque. Ainsi, en 1908, une instruction officielle corrigea les excès de la méthode directe et proposa de tendre vers la méthodologie active, aussi appelée « méthodologie mixte », interprétée à l'époque comme une « juxtaposition » entre

---

<sup>10</sup> JOUVEAU René (1977). *Histoire du Félibrige*. 3, 1914-1941. Aix-en-Provence, R. Jouveau, 411 p., p. 39.

procédés et techniques directs et traditionnels (Puren 1988, p. 212-213). La *Revue de l'Enseignement des langues Vivantes* mena campagne, de 1902 jusqu'en 1907, contre la méthode directe qu'elle qualifiait de « radicale ».

## La méthode savinienne comme modèle de la pédagogie régionaliste

Il n'en reste pas moins qu'à partir de la fin des années 1880, au moment où l'inspecteur général Irénée Carré (1829-1909), le célèbre auteur de la *Méthode pratique de langage, de lecture, d'écriture, de calcul, etc. plus particulièrement destinée aux élèves des provinces où l'on ne parle pas le français et qui arrivent en classe ne comprenant ni ne sachant parler la langue nationale*<sup>11</sup>, se démenait pour qu'à l'issue de presque une décennie d'école obligatoire en français, les enfants du peuple deviennent effectivement des locuteurs de la langue nationale, il n'était pas un département du Midi qui ne consacraît quelques conférences pédagogiques au problème de l'enseignement du français. Alors, quelques inspecteurs primaires ou d'Académie se montrèrent tolérants face aux idiomes locaux. Ces petites victoires furent répercutées par les revues félibréennes. Par exemple, le béarnais Adrien Planté (1841-1912) se fit l'écho, en 1902, dans la revue félibréenne *Reclams de Biarn e Gascogne*, de la modification du règlement scolaire des Basses-Pyrénées :

*Le français sera seul en usage dans l'école. Toutefois il pourra être fait des exercices de traduction du béarnais et du basque en français, dans la limite du nécessaire et uniquement en vue de faciliter aux enfants l'étude de la langue nationale* (Planté 1902).

En Languedoc, Antonin Perbosc (1861-1944) et Prosper Estieu (1860-1939), instituteurs laïcs et occitanistes, eurent le projet d'adapter les manuels de Savinien à leur dialecte languedocien, « qui bien étudié se rapproche du vôtre, c'est-à-dire celui de Mistral » (Boutan, 2003, p. 18), écrivait Prosper Estieu en 1893. Déjà en 1886, Antonin Perbosc avait suscité un débat de plusieurs mois autour des patois à l'école dans le journal pédagogique *La Tribune des instituteurs* (Terral 2005, p. 58). En 1890, il fut réprimandé par un inspecteur pour avoir donné « des devoirs patois » (Terral 2006, p. 170) à ses élèves. Cela l'incita peut-être à s'orienter vers les sociétés « traditionnistes » (Terral 2009, p. 96) dont les membres étaient ses élèves, collecteurs efficaces, après la classe, de la tradition orale occitane des confins du Languedoc et de la Gascogne. Cependant, les compères du Languedoc ne publièrent aucun manuel de pédagogie régionaliste.

En revanche, l'instituteur public agenais P.-Émile Boudon mena presque complètement à terme un ambitieux projet de « pédagogie régionaliste » (Arouze, 1907). Il commença en 1894 avec un *Manuel élémentaire de linguistique pour l'enseignement du français par les idiomes locaux. Application au sous-dialecte agenais*, qui fut primé par le Félibrige parisien. Le livret, avec des épigraphes de l'historien occitan Mary-Lafon (1810-1884) et de Michel Bréal, introduit par une lettre d'éloge de Frédéric Mistral, correspond à un simple vocabulaire bilingue divisé en trois chapitres : cours enfantin, cours élémentaire, cours moyen et supérieur. Le volume est complété par une liste de gasconismes syntaxiques corrigés. L'auteur y signalait qu'un manuel sur la syntaxe était en préparation, et aussi d'autres, parmi lesquels un *Dictionnaire populaire Agenais-français et Français-Agenais* et une *Anthologie des*

---

<sup>11</sup> Publiée à Paris en 1889 et 45 éditions jusqu'en 1925.

*auteurs en sous dialecte agenais*, qui ne virent pas le jour<sup>12</sup>. Cette timidité éditoriale s'explique peut-être par le fait que sa position de maître d'école public ne lui permettait pas davantage de prosélytisme ; une note de bas de page en témoigne :

*Comme il importe de concilier l'emploi de l'idiome local dans l'enseignement du français avec les prescriptions de l'article 12 du règlement scolaire du 11 juillet 1882, la mise en pratique de la présente méthode de linguistique ne devra être l'objet que de leçons exclusivement orales.* (Boudon 1894, p. 8)

Effectivement, à quoi bon publier un dictionnaire et une anthologie dès lors que les supports écrits en « idiome local » sont proscrits ?

L'instituteur Landais Sylvain Lacoste (1862-1930) fit également preuve de prudence en ne signant que de ses initiales son essai *Du patois à l'école primaire* qu'il publia à Dax en 1888. Une édition revue et corrigée parut en 1900, avec la mention complète de son auteur et de son appartenance à l'école félibréenne béarnaise Gastou Fébus. Le Landais avait alors quitté sa terre natale, ainsi que l'enseignement public. Le livret, apologie du « patois à l'école » comme auxiliaire du français, s'ouvre sur l'inévitable épigraphe de Michel Bréal. Des passages furent publiés dans *Reclams de Biarn e Gascougne*, organe de l'Escole Gastou-Fébus dirigée par Andrien Planté. Ce dernier informait ses adhérents que « M. Lacoste, qui est un apôtre, est disposé à en envoyer un exemplaire à tout instituteur qui en fera la demande »<sup>13</sup>.

Sylvain Lacoste demanda à Édouard Bourciez (1894-1969), agrégé de grammaire et professeur à l'université de Bordeaux, d'écrire la préface du *Recueil de versions gasconnes* qu'il publia à Pau en 1902, avec livres du maître et de l'élève. Le terme « patois » avait disparu et Sylvain Lacoste fit œuvre de normalisation orthographique, également avec l'aide du professeur Bourciez, et l'appliqua à cent neuf textes gascons contemporains, certains de sa propre plume, suivis de la traduction française et d'explications complémentaires. Les textes, en fonction de leur longueur (de vingt à quarante lignes), sont assignés aux différents niveaux de l'école primaire. La méthodologie souligne le travail de la compétence en compréhension écrite et expression orale, préalablement à la traduction :

*Pour traduire, il faut nécessairement que les élèves lisent couramment le gascon. Il me parut donc indispensable de les y exercer au début. A cet effet, j'écrivais le texte choisi très lisiblement sur le tableau noir. Je le lisais le premier à haute et intelligible voix; je donnais les notions nécessaires et chaque élève le lisait ensuite à tour de rôle.* (Lacoste 1902, p. 42)

Voilà explicité, pour la première fois, de façon concrète, le fait que prendre la langue régionale comme auxiliaire de l'apprentissage du français, l'inclut inévitablement dans le processus d'apprentissage dont elle tire aussi un bénéfice propre. Sylvain Lacoste publia de plus, en 1900, un recueil de contes, *Coundes é debisets*, non spécifiquement adressé à un public scolaire. Il prévoyait une livraison de *Simple récits d'histoire locale*, et de *Yanote, roman en gascon landais*. Tous ces projets menés à leur terme auraient concouru à l'offre d'un

---

<sup>12</sup> En 1892, P.-Émile Boudon avait déjà publié à Agen un surprenant *Manuel d'économie politique : La France et ses colonies*.

<sup>13</sup> PLANTÉ Adrien (1900). « Les succès de l'escole ». *Reclams de Biarn e Gascougne*, p. 115.



important et inédit appareil pédagogique régionaliste, sur la langue et la culture<sup>14</sup> d'oc en Gascogne.

L'instituteur ariègeois Paul Beulaygue avait perçu, avec effroi, dans sa brochure *L'enseignement du français à l'école rurale*, publiée en 1897, consécutivement à une conférence pédagogique départementale sur « l'examen de la méthode maternelle et de la méthode de traduction », ce que Sylvain Lacoste revendiquerait peu après. L'étude de la langue locale comme auxiliaire de la langue nationale supposait aussi d'étudier « le patois » pour lui-même. Et pis encore, prêter, par la méthode de traduction, au « patois » le rôle noble de la langue latine et conserver à la langue nationale le rôle de la langue vulgaire, relevait du crime de lèse majesté. Paul Beulaygue s'opposait catégoriquement à l'usage de la langue régionale à l'école auprès des plus jeunes enfants mais, considérant comme l'avait dit Michel Bréal que « l'esprit de l'élève de 5 ou 6 ans n'est plus une table rase » (Beulaygue 1897, p. 11), il proposait des aménagements à « la méthode maternelle » officielle :

1° Profiter du travail qui a été fait à la maison [en patois] en tirant tout le parti possible des notions possédées par l'enfant,

2° Le mettre en possession des vocables et des formes nécessaires [en français] pour exprimer ces notions.

(Beulaygue 1897, p. 11-12)

## La méthode de traduction face à la méthode directe

En Roussillon, un instituteur d'origine languedocienne, Louis Pastre (1863-1927), tout en prônant *Le catalan à l'école*, titre de son manifeste publié en 1907 par la *Revue Catalane*, organe de la Société d'Études Catalanes, s'alignait sur la méthode directe pour l'apprentissage du français et rompait ainsi le décalage qui existait au moins depuis 1882 entre la pédagogie régionaliste et les sciences de l'éducation. Louis Pastre, avait un profil particulier (Bonet 2009) parmi les catalanistes, c'était un pionnier du syndicalisme des instituteurs et un pédagogue réformiste issu du mouvement solidariste cher aux républicains radicaux et aux francs-maçons. Il avait déjà publié à Paris en 1901, avec Jules Combes, un *Manuel d'éducation sociale à l'école avec le concours de la famille*, et en 1903, à Perpignan, avec Sylvain Davin, *Le français usuel enseigné par les exercices de langage et de lecture aux enfants de 6 à 9 ans*. Ce dernier ouvrage, pensé implicitement pour les enfants allophones, relevait de la méthode directe mais, contrairement au célèbre manuel de l'inspecteur général primaire Irénée Carré, le chef de « la croisade contre les patois à l'école », Louis Pastre faisait appel à une pédagogie active et annonçait la parution prochaine d'un ouvrage complémentaire intitulé :

*Le français enseigné par les idiomes locaux aux enfants de 9 à 13 ans.*

Louis Pastre connaissait la plupart des propositions didactiques et percées stratégiques dans les règlements scolaires départementaux relatives aux langues locales. Son origine languedocienne le plaçait dans une situation idéale pour la lecture des revues

---

<sup>14</sup> L'enseignement de l'histoire locale est un autre aspect de la pédagogie régionaliste qui dépasse le cadre de cette communication centrée sur les langues locales du Midi à l'école. Cependant, la dimension historique des petites patries fut la seule qui bénéficia du soutien ministériel, en la personne de Maurice Faure (1850-1919). Il fit publier, le 25 février 1911, une circulaire relative à l'enseignement de l'histoire et de la géographie locales. Pendant la Troisième République essentiellement, plusieurs manuels d'histoire ou de géographie locales furent écrits par des instituteurs, professeurs ou inspecteurs primaires.

félibréennes. Certaines arrivaient même à Perpignan, comme *Era Bouts dera Moutanho*, fondée par le professeur de philosophie du lycée d'Auch, Bernard Sarrieu (1875-1935). L'imitation des félibres gascons ne fut pas un vain mot pour Louis Pastre. En effet, entre le n°3 de mars 1905 et le n°8 d'août 1908, la revue félibréenne de Saint-Gaudens, *Era Bouts dera Moutanho*, publia une longue série d'articles, signée par Bernard Sarrieu, adressée « Aux instituteurs et professeurs de nos régions » et intitulée : « Utilité pédagogique du gascon ». Entre septembre 1910 et octobre 1911, Louis Pastre, fidèle à un des objectifs initiaux qui préfiguraient la Société d'Études Catalanes, groupement régionaliste de Perpignan dont il fut le secrétaire fondateur en 1906,

*Treballar pera fer introduir en els programms oficials de las escolas del Rosselló l'ensenyansa del francés pel medi de la comparació ab la llengua catalana* (Pastre, 1905)

*[Travailler pour faire introduire dans les programmes officiels des écoles du Roussillon l'enseignement du français par le moyen de la comparaison avec la langue catalane],*

donna une série d'articles dans la *Revue Catalane*, sous le titre : « La langue catalane et son utilité pédagogique ». La filiation est évidente. Cependant, la finalité de l'instituteur roussillonnais était de proposer un manuel pour les grandes classes de l'école primaire, tandis que le professeur gascon avait produit une œuvre théorique, en cinq parties thématiques :

1. *Qu'est-ce que le gascon ?*
2. *Utilité du gascon pour la connaissance du latin*
3. *Utilité du gascon pour la connaissance du français*
4. *Utilité du gascon pour la connaissance des autres langues romanes*
5. *Valeur éducative du gascon, considéré en lui-même*<sup>15</sup>.

Avant Louis Pastre, personne en Roussillon n'avait fait de proposition didactique construite contribuant à faire entrer le catalan à l'école de la Troisième République. Les Catalans de France<sup>16</sup> avaient donc en ce domaine un retard manifeste, de plus de trente ans par rapport aux premières versions provençales (1876) de Joseph Lhermite, dit Savinien, et de près de vingt ans, relativement à la première édition du *Patois à l'école primaire* (1888), du gascon Sylvain Lacoste. On ne rencontre pas non plus dans les Pyrénées-Orientales de modification du règlement scolaire en faveur du catalan comme langue auxiliaire, pourtant, ici comme ailleurs dans le Midi, se posait le problème de l'enseignement du français aux enfants catalanophones, surtout dans les petites classes. Les conférences pédagogiques de l'automne

---

<sup>15</sup> SARRIEU Bernard (1905). « Utilité pédagogique du gascon ». *Era Bouts dera Moutanho*, n°3, mars 1905, p. 43. Curieusement, nous n'avons pas retrouvé la cinquième partie, sur la « valeur éducative du gascon, considéré en lui-même » dans les numéros de *Era Bouts dera Moutanho* postérieurs au n°8 d'août 1908.

<sup>16</sup> A la même époque, au sud des Pyrénées, tandis que le vieux maître d'école Salvador Genís (1841-1919) avait remis son *Auxiliar del maestro catalán* pour l'apprentissage du castillan dans les écoles de Catalogne, en faveur de son nouvel ouvrage *Lectura bilingüe* pour apprendre à lire en catalan et à traduire en castillan, Enric Prat de la Riba, le président de la Diputació de Barcelona, créait, en 1907, l'Institut d'Estudis Catalans, l'académie de la langue catalane. Joan Bardina (1877-1950), son bras droit pour les questions pédagogiques, et ami de Louis Pastre, publiait la même année le premier manuel scolaire d'étude de la langue catalane pour elle-même : *Gramàtica pedagògica de la llengua catalan, curs superior*. L'ouvrage inclut une « Carta de la nòstra llengua » [carte de notre langue] attribuée à Louis Pastre.

1902, dans la circonscription de Perpignan, furent centrées sur ce sujet, et Irénée Carré avait même sillonné le département, en 1891, pour promouvoir sa « méthode maternelle »<sup>17</sup>.

La proposition de Louis Pastre en faveur du catalan à l'école, exposée en 1907 dans la *Revue Catalane*, et que nous analyserons ci-après, doit être placée dans le contexte particulier du régionalisme roussillonnais, à la croisée du patriotisme français et du nationalisme catalan, et dans le cadre de la pédagogie régionaliste, tiraillée entre une méthode directe novatrice et officielle et une méthode de traduction surannée, mais défendue par de notables latinistes et pédagogues autoproclamés. De plus, la question des patois est, dans une France humiliée par la défaite de Sedan et par les pertes de territoires (allophones), un sujet délicat qui conduit inmanquablement sur le terrain de l'unité nationale et de son corollaire la prévention contre le séparatisme. Si l'on mêle les langues locales à l'objet de discorde nationale que constitue l'école, devenue au début du XX<sup>e</sup> siècle le levier dont les républicains anti-cléricaux usent jalousement, le sujet devient passionnel.

Dès lors, on comprend les précautions méthodologiques dont Louis Pastre s'entoure, dans son article de 1907, avant d'aborder la problématique du catalan à l'école<sup>18</sup>. Le sujet n'étant pas nouveau, l'instituteur roussillonnais choisit, pour présenter sa nouvelle proposition, de placer les différentes parties prenantes face à leurs propres contradictions, et peut-être même, inconsciemment, de se remettre en question personnellement, car il appartient lui-même à chacune des entités qu'il invite à la controverse :

C'est ici que je veux faire intervenir les félibres et les régionalistes, puis les maîtres en pédagogie et enfin l'administration universitaire elle-même (Pastre 1907', p. 22).

La méthode socratique a porté ses fruits car notre instituteur catalaniste se prend à estimer « avec l'administration, que la Pédagogie moderne ne doit plus admettre les méthodes surannées » (Pastre 1907', p. 22) et il se propose de « démontrer que, contrairement à ce que l'on croit, les règlements scolaires ne s'opposent pas [...] à l'introduction des idiomes régionaux dans les écoles » (Pastre 1907', p. 48). Pour cela, il convoque une nouvelle fois Irénée Carré, « car l'autorité universitaire a toujours été très large, plus large, hélas ! que les instituteurs catalans eux-mêmes, en ce qui concerne l'interdiction du catalan » (Pastre 1907', p. 49):

Écoutez plutôt les conseils que donnait, il y a quelques années, aux instituteurs des Pyrénées-Orientales, un inspecteur général distingué, M. Carré, l'un des plus fervents apôtres, précisément, de la méthode directe ou maternelle : « Ne punissez pas vos élèves parce que, dans la cour, en jouant, ils auront laissé échapper quelques mots catalans ; il faut faire aimer le français en en rendant l'étude agréable ; il ne faut pas le faire apprendre comme une punition » (Pastre 1907', p. 49).

C'est au catalan comme auxiliaire du français, ou « latin du pauvre » (Pastre 1907', p. 49) que fait référence Louis Pastre mais, afin de ne pas contrevenir au règlement, il fait

---

<sup>17</sup> « Circulaire de l'Inspecteur d'Académie à MM. les Inspecteurs primaires, relative à l'emploi de la Méthode maternelle pour l'enseignement du français », *Bulletin de l'enseignement primaire des P.-O.*, 1891, n° 5, p. 100-111.

<sup>18</sup> En Roussillon, la langue territoriale a toujours été dénommée « catalan ». Le terme « patois » n'intervient que lorsqu'il s'agit d'inclure le catalan dans une problématique commune aux territoires allophones de l'hexagone, le Languedoc voisin en particulier.

intervenir la langue régionale « dès que l'enfant connaît assez de français pour converser avec ses camarades sur un sujet familier et qu'il est capable de rédiger une petite composition française » (Pastre 1907', p. 50). L'instituteur régionaliste, à contre-emploi, condamne « le déplorable système de traduction [...] dès le début » (Pastre 1907', p. 49) de la scolarité et propose, en cohérence avec sa trajectoire de pédagogue novateur, de commencer par « les exercices de langage directs, [...] absolument comme si le catalan n'existait pas » (Pastre 1907', p. 49-50). La stratégie de Louis Pastre pour introduire le catalan à l'école se fonde donc sur le moment précis de cette introduction, afin de ne pas contrevenir au règlement et de s'inscrire dans les avancées de la didactique des langues, dans le seul cadre envisageable de l'auxiliarat de l'enseignement du français. Il en résulte qu'il considère le catalan « nuisible à l'enseignement du français dès le début des études » (Pastre 1907', p. 50) mais, dès que l'enfant a atteint un « niveau de *survie* en français », la traduction journalière du catalan au français permet justement d'éviter les catalanismes dans la langue nationale.

Une telle proposition ne pouvait émaner que d'un pédagogue régionaliste peu ordinaire, comme l'était Louis Pastre. Enthousiaste, il alla même jusqu'à susciter la controverse avec Bernard Sarrieu qui lui répondit dans *Era Bouts dera Mountanho* du mois de mai 1908 :

Une nuance seulement nous sépare, ou même, ce que nous avons dit peut s'ajouter à ce que dit notre honorable Confrère, sans le contredire. [...] En résumé, nous soutenons que la comparaison peut être utile de bonne heure, plus vite peut-être et pour des enfants plus jeunes et moins avancés que ne paraît l'admettre notre collègue. Mais nous reconnaissons avec lui, sincèrement, la valeur de la méthode directe bien comprise, et l'intérêt qu'il y a à l'appliquer immédiatement. (Que deviendrions-nous, si les parents cessaient de l'appliquer avec leurs enfants, pour le gascon et le catalan ?...)<sup>19</sup>

Le professeur gascon semblait incidemment mettre en garde l'instituteur roussillonnais sur le fait que leurs méthodologies, quelles que soient les « nuances » qui les séparaient, ne valaient que tant que les langues régionales bénéficiaient de la transmission familiale. Louis Pastre en était conscient, il ne présuait pas de l'audience de ses propositions, auprès des instituteurs Roussillonnais :

Écrits ou discours, autant en emporte le vent. Je suis persuadé que mon article ne fera pas avancer d'un pas cette proposition pourtant si importante du catalan à l'école. Il ne suffit donc pas de parler ou d'écrire ; il faut agir. La Société d'études catalanes ne doit pas être seulement une société d'études. Elle doit être surtout une société de lutte, une société d'action. Or l'action, dans le cas qui nous occupe, consiste en ceci : intéresser les enfants, d'abord en dehors de l'école, à la langue catalane, récompenser ceux qui auront montré le plus d'aptitude dans cette langue qui est la leur, et, par ricochet, intéresser aussi les instituteurs de telle sorte que, poussés peut-être par les parents et les élèves, ils consentiront à essayer de ce "surlatin" dont ils disposent pour l'enseignement du français (Pastre 1907', p. 52).

D'un point de vue pratique, comment intéresser les enfants, les parents, puis les instituteurs au catalan ? L'exemple à suivre fut une nouvelle fois celui de l'Escolo deras Pirineos et de ses Jeux Floraux gascons destinés aux enfants, avec récompenses également

---

<sup>19</sup> SARRIEU Bernard (1908). « Utilité pédagogique du gascon ». *Era bouts dera Mountanho*, n°5, mai 1908, p. 73-74 [en note].

pour les instituteurs<sup>20</sup>. Sur proposition de Louis Pastre, la Société d'Études Catalanes accepta de reprendre l'idée à son compte. Mais cela était sans compter sur le ministère de l'Instruction publique qui, par dépêche ministérielle du 13 avril 1907, interdit le concours de langue catalane, « conformément aux dispositions de l'article 16 de l'arrêté du 18 janvier 1887 et de l'article 13 du Règlement scolaire »<sup>21</sup>. On connaissait bien l'article 13, relatif à l'usage exclusif du français dans les écoles, mais l'article 16, qui visait « seulement les concours *entre écoles* »<sup>22</sup>, n'avait probablement pas retenu toute l'attention des organisateurs, confortés par les réussites des concours littéraires de leurs collègues gascons. En effet, l'article 16 du règlement scolaire du 18 janvier 1887 interdisait « tout concours entre les écoles publiques auquel ne participerait pas l'ensemble des élèves de l'un au moins des trois cours ».

« Qu'es acò que s'es passat ? [...] Anem ! Aquí ne un cop de degourdit, encaro ! »<sup>23</sup> [Que s'est-il donc bien passé ? [...] Allons ! Voilà encore un coup habile !], s'exclamait, incrédule, de son côté, le rédacteur toulousain de *La Terro d'Oc*, en mai 1907. Mais l'ancienne capitale du Languedoc n'était pas le Midi viticole où en ce printemps 1907 grondait la révolte.

## La méthode mixte de Louis Pastre

Réintégré dans son poste d'instituteur, après un déplacement d'office pour faits de syndicalisme, Louis Pastre publia, entre septembre 1910 et octobre 1911, dans la *Revue Catalane*, une série d'articles intitulée « Utilité pédagogique du catalan » tirée à part en 1911, sous le titre : *Le français enseigné par les exercices de traduction de textes catalans aux enfants de 9 à 15 ans. Notes grammaticales et remarques sur la comparaison des deux langues. Cours moyen et supérieurs des écoles primaires, cours complémentaires et écoles primaires supérieures* (Pastre 1911). Il s'agit d'un manuel de versions catalanes et de notes grammaticales comparatistes :

Le présent ouvrage, qui s'adresse aux jeunes Roussillonnais sachant parler français, a pour but de leur rappeler la langue maternelle, non seulement pour leur montrer tout le bénéfice qu'ils peuvent en retirer pour la connaissance plus approfondie de notre chère langue française, mais encore pour leur enseigner les règles de cette langue catalane qu'ils ne parlent pas toujours correctement ; de sorte qu'il y aura double profit pour eux (Pastre 1911, p. 7).

Notre instituteur était donc parvenu à proposer un appareil pédagogique complet pour l'apprentissage du français, composé de trois manuels englobant la totalité de la scolarité primaire (Davin-Pastre 1903 ; Davin-Pastre 1904), selon la succession inédite de la méthode directe et de la méthode de traduction, qu'il qualifia en 1910 de « méthode mixte ». Le catalan pourrait donc, dans les écoles de la République, être un modèle pour le français ? Louis Pastre essaya de dédramatiser, en anticipant les objections :

Cette méthode, appliquée dans les écoles du Roussillon, aurait pour conséquence inévitable la conservation du catalan dans ce pays. Mais faut-il s'en plaindre ? Et croit-on sérieusement que la République, *une et indivisible*,

---

<sup>20</sup> Les gascons s'étaient eux-mêmes inspirés des béarnais de l'Escolo Gastou Fébus.

Voir : SARRIEU Bernard (1906). « Rapport sur les premiers Jeux Floraux de l'Escolo deras Pirinéos ». *Era bouts dera Mountainho*, n°78, p. 165.

<sup>21</sup> « Interdiction ministérielle de notre concours de langue catalane ». *Revue catalane*, n°5, 15 mai 1907, p. 131.

<sup>22</sup> *Ibid.*

<sup>23</sup> *La Terro d'Oc* [Toulouse], n°191, mai 1907, p. 64.

puisse être en grand danger parce que les idiomes locaux continueraient à subsister dans nos provinces ?

(Pastre 1910, p. 397)

Le manuel de 118 pages voué à la mise en pratique du périlleux deuxième volet de la méthode mixte se compose de 30 leçons, soit trente textes catalans, d'abord « faciles, empruntés aux écrivains roussillonnais contemporains » (Pastre 1911, p. 7). Ensuite, viennent « quelques morceaux choisis dus à la plume d'écrivains catalans de Catalogne dont la langue est presque identique à la nôtre ». Figurent même en appendice, et donc non soumis à l'exercice de traduction, « quelques jolis spécimens des autres variétés dialectales (catalan de València, de Mallorca et d'Alguer » (Pastre 1911, p. 7), et :

Quelques textes anciens, afin de bien montrer aux enfants qu'avant la conquête, la langue catalane était absolument la même des deux côtés des Pyrénées et aussi pour leur apprendre à déchiffrer le vieux catalan dans nos archives départementales si précieuses pour l'histoire locale » (Pastre 1911, p. 7).

Louis Pastre a donc une vision synchronique (dialectes) et diachronique (langue médiévale et contemporaine) de l'étude de la langue catalane : belle ambition pour un public scolaire.

Chaque leçon est construite d'abord à partir de la traduction française écrite du texte catalan, un exercice qui, selon l'auteur, « pourrait remplacer très avantageusement la dictée dans nos écoles » (Pastre, 1911, p. 8)<sup>24</sup>. Vient ensuite une composition catalane, au début court résumé, plus tard un petit essai, suivie d'une composition française, tantôt traduction, tantôt transposition du sujet. Finalement, arrive la conjugaison bilingue. Au début, on travaille sur un temps ou deux à chaque leçon, pour un verbe catalan et son équivalent français. Plus tard, intervient la conjugaison bilingue complète, souvent contrastive. La récitation du texte catalan, avant l'exercice de conjugaison, n'intervient qu'à partir de la dix-huitième leçon.

Les notes grammaticales, toujours contrastives entre le catalan et le français, traitent à chaque leçon d'un aspect particulier de la phonologie ou de la morphosyntaxe en contexte, grâce au texte de référence catalan. Nous avons relevé, par exemple, le délicat exercice de substitution pronominale, tellement utile dans le discours et dont la transposition d'une langue à l'autre est d'une difficulté encore toute contemporaine<sup>25</sup>.

15<sup>e</sup> Leçon. Notes grammaticales : pronoms personnels.

On ne doit pas confondre les pronoms li et l'hi. Le premier signifie lui tandis que le second signifie le lui ou l'y et comprend en réalité deux pronoms dont l'un est complément direct et l'autre complément indirect. [...]

L'ordre des pronoms fait aussi commettre des fautes de français sur lesquelles on doit appeler l'attention des élèves en comparant les deux langues. Ex. : Dona-me-lo se traduit par : donne-le-moi et non par : donne-moi-le (Pastre 1911, p. 63).

En 1910, un lecteur de la *Revue Catalane* déclare, anonymement, ce qui est symptomatique du climat sur la question, être également un praticien de la méthode comparative et un admirateur de Louis Pastre. C'est un des rares témoignages de ce type que nous ayons trouvé :

---

<sup>24</sup> Irénée Carré avait échoué, en 1891, dans sa campagne pour l'éviction de la dictée du Certificat d'Études.

<sup>25</sup> Aujourd'hui les élèves éprouvent des difficultés dans le sens inverse de la traduction pratiquée alors par les écoliers catalanophones de naissance.

Je travaille moi aussi à refaire l'âme de mes jeunes enfants de l'école communale. Il y a longtemps que j'ai essayé la méthode de l'enseignement du français par la langue catalane, que l'on a défendu dans votre revue avec tant de talent<sup>26</sup>.

La valeur ajoutée du recueil de versions de Louis Pastre, si on le compare à ceux de Savinien, ou à celui de Sylvain Lacoste, réside dans les « Notes grammaticales » où l'on compare les morphosyntaxes catalane et française. Sylvain Lacoste n'allait pas au-delà d'explications sur le lexique du texte à traduire. Savinien proposait un lexique bilingue et expliquait comment améliorer l'orthographe française en ayant recours à la prononciation du provençal (Lhermite 1878). De plus, la grammaire comparée, que notre instituteur destine à l'école primaire, alors qu'elle est une discipline officiellement réservée à l'enseignement supérieur, traite d'abord chaque question du point de vue de la langue catalane et souligne, dans un deuxième temps, les divergences ou concordances avec la langue française. Il s'agit donc d'une grammaire catalane, comparée à la grammaire française.

L'originalité de la proposition de Louis Pastre venait précisément d'un contexte contraint et d'un public scolaire diglossique. En effet, il n'avait d'autre choix, compatible avec le règlement, que d'enseigner, par immersion totale, le français à des enfants catalanophones exclusifs. Ensuite, en biaisant, il se proposait d'alphabétiser dans leur langue maternelle des écoliers qui l'avaient déjà passablement été en français.

Il n'en reste pas moins que la méthode comparative demande une compétence approfondie dans les deux langues, voilà un facteur limitant de taille pour l'école primaire. Cet inconvénient devient rédhibitoire quand l'un des deux idiomes est la cible de l'ostracisme officiel, à l'école et dans la société tout entière. L'ambition de Louis Pastre pour le catalan à l'école primaire était donc démesurée, et ses propositions didactiques basées sur le compromis, même si elles étaient légitimes, furent perçues comme des contorsions baroques, non seulement par les « francimands irréductibles qui se figurent que tout est perdu si les idiomes locaux franchissent le seuil de l'école » (Pastre 1910-1911, p. 401), mais aussi par les régionalistes. Par exemple, le félibre rouge et instituteur Prosper Estieu ne démordait pas de la méthode de traduction précoce, contestable pédagogiquement et incontestablement condamnée par l'article 13 du règlement scolaire :

*Crezi qu'En Pastre a tòrt de non voler parlar en lenga d'òc al mainats de cinq o sièis ans qu'arriban à l'escòla sens saber un mòt de francez, lenga estrangèra per els. Com se faire comprendre dels en lor parlar qu'en francez? Vos òc redizi: i a que la metòda "bi-lingue" d'En Savinian qu'es la bona, - e ia pas de "mixte" que tengue<sup>27</sup>...*

[Je crois que Pastre a tort de ne pas vouloir parler en langue d'oc aux enfants de cinq ou six ans qui arrivent à l'école sans savoir un mot de français, langue étrangère pour eux. Comment se faire comprendre d'eux en ne leur parlant que français ? Je vous le redis : il n'y a que la méthode bi-lingue de Savinien qui soit bonne, et il n'y a pas de mixte qui tienne...]

---

<sup>26</sup> « Tribune libre ». *Revue catalane*, n°37, 15 janvier 1910, p.19-21.

<sup>27</sup> Brouillon de réponse de Prosper Estieu à Jules Delpont, au dos d'une lettre que ce dernier lui avait adressée le 10 novembre 1910, afin de recueillir son avis, à propos de l'intention de Louis Pastre d'envoyer une adresse au ministre de l'Instruction publique et félibre, Maurice Faure, pour l'introduction du catalan à l'école. Source : Collegi d'Occitania, Toulouse, Delpont Jules / CP 592.

Malgré tout, Louis Pastre n'hésita pas à prêcher par l'exemple, ce qui n'était pas toujours le cas de ses opposants régionalistes. Ainsi, probablement face à des difficultés administratives pour appliquer son exigeante méthode de traduction sur le temps scolaire ou dans le cadre de la scolarité obligatoire, il proposa, en 1911 et 1912, des « cours d'adulte d'enseignement bilingue »<sup>28</sup>, présentés aussi comme « cours de français (méthode savinienne)<sup>29</sup> », et destinés aux élèves déjà « munis du certificat d'études »<sup>30</sup>. Il les accueillait dans son école Voltaire à Perpignan.

Notre instituteur organisa aussi, en dehors de l'école, des cours de catalan pour des élèves en âge scolaire, avec la collaboration de son ami<sup>31</sup>, l'imprimeur de la *Revue Catalane*, Joachim Comet (1856-1921). Un de ces anciens élèves, Mathieu Py (1909-1997), se rappelait, en 1992, cette expérience vécue vers 1915, alors qu'il n'avait que 6 ans. Cela signifierait que Louis Pastre exposait ses élèves au catalan plus précocement qu'il ne le préconisait prudemment dans ses publications.

Après sa carrière d'instituteur, terminée en 1920, Louis Pastre diversifia ses productions sur la langue catalane : à côté de la pédagogie, dont l'importance relative s'amenuisa, l'instituteur catalaniste, venu du syndicalisme, ajouta les études de linguistique et de littérature, comme nouvelles cordes à son arc d'homme de combat.

## Conclusion

Malgré la pertinence pédagogique de sa proposition, Louis Pastre échoua, comme les autres maîtres régionalistes de la Troisième République qui l'avaient précédé, dans la tentative de donner à l'école, aux enfants du peuple, une compétence dans leur langue maternelle comparable à celle qu'ils avaient le devoir d'acquérir en français.

La pierre d'achoppement était réglementaire et Louis Pastre l'avait clairement exprimé, en stratège, dans sa réponse à l'enquête de Savinien sur la langue d'oc à l'école, publiée dans la revue *Occitania* en 1911 :

*En résumé, il faut obtenir la complicité des bureaux tout puissants pour l'introduction dans le règlement scolaire d'une phrase qui existait déjà, d'ailleurs, dans le décret relatif à la constitution des écoles primaires (27 brumaire an III). Tout est là. Et si les félibres préfèrent à cette entrée modeste, une entrée tapageuse, triomphale, je suis sûr, étant donné l'état d'esprit du personnel, que la réussite est d'avance compromise<sup>32</sup>.*

Il y avait aussi un facteur limitant qui reposait sur le manque de zèle et de compétence didactique des maîtres d'école eux-mêmes, car l'instauration de la méthode comparée aurait demandé une expertise dans les deux langues que bien peu d'instituteurs possédaient. La formation des maîtres d'alors ne se posait pas la question de la transposition

---

<sup>28</sup> « Cours d'adultes de la Société d'Études catalanes ». *Revue catalane*, n° 63, mars 1912, p. 142.

<sup>29</sup> « Le catalan à l'école ». *Revue Catalane*, n°60, 15 décembre 1911, p. 397.

<sup>30</sup> *Ibid.* repris dans : « Le catalan à l'école ». *La Veu del Canigó*, n°31, 11 février 1912, p. 38-40, avec un complément sur « la portée morale et sociale » du « savinianisme », grâce auquel on évite de « mépriser ses parents » et on combat « la désertion des campagnes ».

<sup>31</sup> PASTRE Louis (1921). « Joachim Comet » [Éloge funèbre]. *Revue Catalane*, n°172, mars-avril 1921, p. 27-28.

<sup>32</sup> *Occitania*, n°10, 13 mars 1911, p. 104.



didactique de la grammaire comparée<sup>33</sup>. L'inspecteur d'Académie, Louis Signoret, avait bien souligné cela en 1918, dans le *Bulletin de l'Instruction Primaire de la Lozère* :

*Si nos maîtres au lieu de mépriser le patois (qui les inspire plus d'une fois, sans qu'ils s'en doutent, quand ils croient parler français) faisaient une étude comparative des deux langues pour connaître les ressources d'expression de chacune, [...] ils pourraient même (s'ils savaient de la grammaire) montrer les différences de construction ou de syntaxe entre le français et le patois et au lieu d'un français mêlé de patois, ils apprendraient aux enfants du bon français sans leur faire oublier ni mépriser leur patois. Le petit Lozérien, au lieu d'être embarrassé de son patois, en serait en quelque sorte plus riche.*

*L'amélioration projetée en ce sens a donc pour condition une réforme de l'enseignement du français dans les écoles normales de la Lozère, réforme assez difficile à obtenir, car elle ne pourrait être tentée que par un professeur connaissant assez les ressources de la langue d'oc, pour en faire, pratiquement, une comparaison constante avec le français. Les instituteurs pourraient cependant se mettre, dans leur village, à réfléchir sur la langue qu'on y parle, et arriver par eux-mêmes à faire les comparaisons nécessaires. Il suffira, je crois, pour le moment, de les orienter dans ce sens, de leur montrer la voie à suivre. (DUBUS 2011, p.73-74 annexes)*

De plus, une entreprise pédagogique n'étant jamais coupée du contexte sociologique qui transgresse les murs de l'école, le projet des instituteurs régionalistes devait sembler ambigu au peuple allophone en quête d'ascension sociale. S'il s'agissait d'apprendre le français à l'école, pourquoi se compliquer en y introduisant la langue régionale que les enfants savaient déjà ? Voilà un questionnement qui pouvait conduire à suspecter Savinien, Lacoste, Sarrieu, Pastre... et les autres d'avoir une « idée secrète ». Effectivement, annoncer ouvertement qu'il s'agissait d'apprendre la langue régionale à l'école aurait été immédiatement rédhibitoire, l'administration scolaire n'étant pas davantage sincère lorsque l'exclusion effective du catalan ou de l'occitan n'était exprimée par le règlement officiel de 1881 que sous l'angle de la priorité exclusive donnée au français.

Quant à Louis Pastre spécifiquement, sa trajectoire idéologique nous autorise à douter du fait qu'il ne fut qu'un artisan supplémentaire de cette « idée secrète » qu'avait cru déceler Michel Bréal auprès des félibres, cette revanche illusoire et stérile des langues régionales sur le français. Le pédagogue réformateur venu du solidarisme, voire séduit par le socialisme, devait plutôt considérer l'introduction du catalan à l'école comme une réelle mesure de justice sociale permettant aux enfants du peuple d'accéder, plus dignement, à l'instruction. De l'autre côté de l'échiquier politique officiel, le frère Savinien des écoles chrétiennes n'avait pas en fait démontré autre chose, lorsque le premier il proposa aux enfants pauvres une pédagogie réservée jusqu'alors à l'élite latiniste.

L'instituteur laïque Louis Pastre, pragmatique, à la lumière des échecs de ses prédécesseurs occitans vis-à-vis de l'Instruction publique, réaliste face au peuple désireux de

---

<sup>33</sup> La grammaire comparée était alors une discipline universitaire nouvelle à laquelle ni les élèves maîtres, ni les instituteurs titulaires n'avaient accès. Michel Bréal (1832-1915) avait donné un cours sur cette question au Collège de France, à propos de l'enseignement du latin dans le second degré. Il avait également posé la question du « patois » et de l'étude du français à l'école primaire, dans son ouvrage de 1872, *Quelques mots sur l'instruction publique en France*. Devenu une icône pour les pédagogues régionalistes, il se défaussa, en 1890, de l'image d'« ami des patois », en prenant position pour la méthode directe et intuitive contre les versions de textes en langue locale.

promotion sociale dont la langue française était alors le seul vecteur possible, et informé en tant que pédagogue et didacticien du langage, opta donc pour la succession de la méthode directe et de la méthode de traduction du « latin du pauvre ». Il avait peut-être trouvé la clé, mais il fut bien seul lorsqu'il s'agit d'en user.

### **Bibliographie primaire**

AUROUZE Joseph (1907). *Histoire critique de la renaissance méridionale au XIXe siècle. La pédagogie régionaliste*. Avignon, Séguin-Roumanille, 271 p.

BEULAYGUE Paul (1897). *L'enseignement du français à l'école rurale*. Foix, Imprimerie veuve Pomiès, 32 p.

BOUDON P.-Émile (1894). *Manuel élémentaire de linguistique pour l'enseignement du français par les idiomes locaux. Application au sous-dialecte agenais*. Paris, H. Welter et Agen, A. Boucheron, 50 p.

BRÉAL Michel (1872). *Quelques mots sur l'instruction publique en France*. Paris, Hachette, 410 p.

CARRÉ Irénée (1889). *Méthode pratique de langage, de lecture, d'écriture, de calcul, etc. : plus spécialement destinée aux élèves des provinces où l'on ne parle pas français, et qui arrivent en classe ne comprenant ni ne sachant parler la langue nationale: livre du maître*. Paris, A. Colin et Cie, 82 p.

CARRÉ Irénée (1889). *Méthode pratique de langage, de lecture, d'écriture, de calcul, etc. : plus spécialement destinée aux élèves des provinces où l'on ne parle pas français, et qui arrivent en classe ne comprenant ni ne sachant parler la langue nationale: livre de l'élève*. Paris, A. Colin et Cie, 107 p.

CHABAUD, J.-J. (1826). *Grammaire française expliquée au moyen de la langue provençale, ou Nouvelle méthode avec laquelle un provençal qui sait lire, peut, sans maître, apprendre en peu de temps à parler et à écrire correctement le français*. Marseille, Camoin, 152 p.

S. L. [LACOSTE Sylvain] (1888). *Du patois à l'école primaire*. Dax, Imprimerie et lithographie A. Forsans, 28 p. Pau, Imprimerie Vignancour, 34 p.

JAURÈS Jean (1911). « L'éducation populaire et les patois ». *La Dépêche*, 15 août 1911.

JAURÈS Jean (1911). « Méthode comparée ». *Revue de l'enseignement primaire*, 15 octobre 1911.

LACOSTE Sylvain (1900). *Du patois à l'école primaire*. Pau, Imprimerie Vignancour, 34 p.

LACOSTE Sylvain (1902). *Recueil de versions gasconnes. Livre du maître*. Pau, Imprimerie Vignancour, 177 p.

[LHERMITE Joseph] (1876). *Recueil de versions pour l'enseignement du français en Provence par un professeur : Troisième partie*. Avignon, Librairie Aubanel frères, 285 p. [cours supérieur: poésie]

[LHERMITE Joseph] (1878). *Recueil de versions provençales pour l'enseignement du français publié par une société littéraire : deuxième partie*. Avignon, Librairie Aubanel frères, 275 p.

[LHERMITE Joseph] (1897). *Lectures ou versions provençales-françaises : cours préparatoire et cours élémentaire*. Avignon, Aubanel Frères, 156 p.

[LHERMITE Joseph] (1899). *Lectures ou versions provençales-françaises : cours supérieur, prosateurs*. Avignon, Aubanel frères, 227 p. [réédition revue et complétée de la deuxième partie des versions de 1878]

[LHERMITE Joseph] SAVINIEN (1902). *Les écoles du midi et la langue d'oc : choix de textes et documents publiés par la commission d'enseignement du Félibrige latin à la suite de la communication faite le 9 avril 1896 par le frère Savinien au XXXVI<sup>e</sup> Congrès des Sociétés Savantes*. Montpellier, Imprimerie centrale du Midi, 88 p.

[LHERMITE Joseph] SAVINIAN (1911). *La Lionide : Poème d'éducation, texte provençal et traduction française*. Avignon, Aubanel ; Paris, Champion, XII & 535 p.

[LHERMITE Joseph] SAVINIAN (1917). *Éléments de grammaire provençale : avec innovations essentielles pouvant s'appliquer au français et à toutes les langues ; seconde édition*. Avignon, J. Roumanille, 150 p.

MATTES Jean (1844). *Leçons pratiques de grammaire, faites à l'école d'adultes de Perpignan, dans lesquelles l'orthographe d'usage est enseignée au moyen de la langue catalane : ouvrage particulièrement destiné aux ouvriers du département*. Perpignan, J.-B. Alzine, 192 p. [2<sup>e</sup> édition en 1866]

MASSE Louis (1840). *Grammaire du peuple ou grammaire française, expliquée au moyen du provençal, ouvrage avec lequel on peut sans le secours d'un maître résoudre toutes les difficultés de la langue française*. Digne, Imprimerie de Repos, 182 p.

COMBES Jules, PASTRE Louis (1902). *Essai d'éducation sociale à l'école avec le concours de la famille. 2e édition modifiée d'après les observations faites par les instituteurs dans diverses conférences pédagogiques. Guide du maître*. Paris, Bibliothèque d'Éducation, 24 p.

DAVIN S., PASTRE Louis (1903, 1<sup>e</sup> éd)]. *Le français usuel enseigné par les exercices de langage et de lecture aux enfants de 6 à 9 ans*. Louis Pastre [édit.], Imprimerie La République des Pyrénées-Orientales, 170 p.

DAVIN S., PASTRE Louis (1904). *Le français usuel enseigné par les exercices de langage aux enfants de 3 à 6 ans (écoles maternelles), en collaboration avec M. Davin, inspecteur primaire, officier de l'Instruction publique*. [non retrouvé]

PASTRE Lluís (1905). « Crónicas de Perpinyá ». *La Veu de Catalunya* [Barcelone], Edició del vespre, 9 août 1905, p. 2.

PASTRE Louis (1907). *Le catalan à l'école*. Perpignan, Société d'Études Catalanes, Imprimerie Comet, 25 p.

PASTRE Louis (1907'). « Le catalan à l'école ». *Revue Catalane* [Perpignan], janvier 1907 – mars 1907.

PASTRE Louis (1910-1911). « La langue catalane et son utilité pédagogique ». *Revue Catalane* [Perpignan], septembre-octobre 1910 – octobre 1911.

PASTRE Louis (1911). *Le français enseigné par les exercices de traduction de textes catalans aux enfants de 9 à 15 ans. Notes grammaticales et remarques sur la comparaison des deux langues. Cours moyen et supérieurs des écoles primaires, cours complémentaires et écoles primaires supérieures*. Perpignan, Société d'Études Catalanes, Imprimerie Catalane, 119 p.

PASTRE Louis (1913). *Les catalanismes à l'école*. Perpignan, Société d'études catalanes, Imprimerie catalane, 53 p.

PASTRE Louis (1920). *Enseignement de la langue catalane par la méthode des doubles textes*. Perpignan, Société d'études catalanes, Imprimerie catalane J. Comet, 86 p.

PASTRE Louis (1925). *Éléments de grammaire catalane*. Perpignan, Société d'études catalanes, Imprimerie catalane, 128 p.

PERBOSC Antonin (1926). *Les langues de France à l'école*. Toulouse, Éditorial Occitan, 55 p.

PLANTÉ Adrien (1902). « Le béarnais à l'école ». *Reclams de Biarn e Gascogne* [Pau], 1902, p. 138-140.

SARRIEU Bernard (1905-1908). « Utilité pédagogique du gascon ». *Era Bouts dera Mountanho* [Saint-Gaudens], de mars 1905 à août 1908.

VILLENEUVE Charles de (1911). « Savinien ». *Occitania* [Paris], 13 mars 1911.

### **Bibliographie secondaire**

BONET Lluc (2014). «La pedagogia regionalista a l'escola francesa (1875-1925) : discursos, propostes i controvèrsies sobre l'occità i el català». In *X<sup>e</sup> Congrès international de l'Association Internationale d'Études Occitanes*, Béziers 12-19 juin 2011. [sous presse]

BONET Luc (2012). *L'instituteur Louis Pastre (1863-1927) : le catalan et l'école en Roussillon de 1881 à 1907*. Montpellier, mémoire de thèse de doctorat de langues et cultures régionales (études occitanes) sous la direction de Philippe Martel, Université Paul-Valéry Montpellier III / Girona, tesi doctoral en ciències humanes i de la cultura (història de la llengua) dirigida per August Rafanell, Universitat de Girona, 618 p.

[http://tel.archives-ouvertes.fr/docs/00/82/94/34/PDF/2012\\_bonet\\_diff.pdf](http://tel.archives-ouvertes.fr/docs/00/82/94/34/PDF/2012_bonet_diff.pdf)

BONET Lluc (2012). «Lluís Pastre (1863-1927): traces d'un mestre rossellonès a la premsa barcelonina». *Els Marges* [Barcelone], n°98, p. 10-24.

BONET Lluc (2012). «Lluís Pastre (1863-1927): un mestre d'escola gavatx, laic i catalanista al Rosselló», p. 13-38. *Llengua & Literatura* [Barcelone], n°22, 280 p. <http://revistes.iec.cat/index.php/LLiL>

BONET Luc (2009). «Il y a 100 ans, les langues régionales à l'école : tentatives du catalan au contact de l'occitan», p. 86-103. In *IV<sup>e</sup> colloque international : Passeport pour le plurilinguisme : Les mécanismes de l'apprentissage*, Mende, 27-30 octobre 2008, Association per lo Desvolupament de l'Occitan, 228 p.

BONET Luc (2009). «Louis PASTRE: un républicain radical et pédagogue réformateur vers le catalan à l'école (1881-1903)». *Lengas: Revue de sociolinguistique*, n°65, p. 167-204.

BOUTAN Pierre (2003). « Apprendre le français par le provençal : L'échec du Frère Savinien ». *Tréma*, I.U.F.M. de Montpellier, n° 22, septembre 2003, p. 7-28.

CHANET Jean-François (1996). *L'école de la République et les petites patries*. Paris, Aubier, 429 p.

DUBUS Emmanuel (2011). *L'inspection du Midi de Jules Ferry à Jean Zay : Études sur les inspecteurs d'académie de l'Aveyron, de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, de la Lozère, des Pyrénées-Orientales et du Tarn de 1879 à 1939*. Montpellier, mémoire de doctorat d'histoire contemporaine, sous la direction de Christian Amalvi, Université Paul Valéry – Montpellier III, 446-182 p.

FOXONET Francesc (2007). *L'església i la catalanitat a la Catalunya del Nord, segle XIX – primera part del segle XX*. Perpignan, doctorat d'Études catalanes dirigé par Ramon SALA, université de Perpignan-Via Domitia, 634 p.

LIEUTARD Hervé, VERNY Marie-Jeanne (2007). *L'école française et les langues régionales XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*. Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, 356 p.

MARTEL Philippe (2007). *L'école française et l'occitan. Le sourd et le bègue*. Montpellier, Presses Universitaires de la Méditerranée, collection Études occitanes, Université Paul-Valéry, 190 p.

MARTEL Philippe (2007). « L'école de la République et les langues régionales : ce que nous savons, ce que nous croyons savoir, ce que nous voulons savoir », pp. 17-40. In Hervé LIEUTARD, Marie-Jeanne VERNY. *L'école française et les langues régionales XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*. Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, 356 p.

PUREN Christian (1988). *Histoire des méthodologies de l'enseignement des langues*. Paris, Clé international, Nathan, 447 p.

TERRAL Hervé (2005). *La langue d'oc devant l'école (1789-1951) : entre lutte et répression, la place accordée à l'occitan dans l'enseignement (textes choisis)*. Puylaurens, Institut d'études occitanes, 348 p.

TERRAL Hervé (2006). *Antonin Perbosc. Les langues de France à l'école et quelques autres textes sur la question*. Canet, Éditions Trabucaire, 214 p.

TERRAL Hervé (2009). « L'occitan devant l'école (1789-1951) : Du déni à la tolérance sur fond de conflits récurrents », p. 87-101. In SAUZET Patrick., PIC François, dir. *Politique linguistique et enseignement des "Langues de France"*. Paris, L'Harmattan, 299 p.

WEBER Eugen (1998). *La fin des terroirs. Modernisation de la France rurale 1870-1914*. Paris, Le grand livre du mois, 841 p.